

# Montesquieu-Volvestre en fleurs...

... à vous de jouer !

## Demandez votre permis de végétaliser



### Le permis de végétaliser, qu'est-ce que c'est ?

Le permis de végétaliser est un nouveau dispositif que vous propose la municipalité afin d'encourager le fleurissement du domaine public, en s'appuyant sur une forte implication des habitants.

Grâce au permis de **végétaliser**, après avoir obtenu l'accord de la *commission fleurissement* de la Mairie, vous pourrez vous approprier des petits bouts de l'espace public, devant votre domicile.

Ce dispositif présente plusieurs avantages :

- Permettre aux Montesquiens de participer à l'embellissement et à l'amélioration de leur cadre de vie,
- Favoriser le maintien et le développement de la nature et de la biodiversité.



## Plusieurs formes de plantations sont possibles

- Pose de jardinières ou de pots aux pieds des façades
- Semis de fleurs aux pieds de murs de bâtiments ou d'arbres
- Végétalisation de façades avec plantes grimpances

*Et bien sûr, sans solliciter d'autorisation,  
fleurissement des fenêtres et balcons*

## Quelles sont les modalités ?

Je renseigne le formulaire de demande de permis de végétaliser, disponible en ligne sur [www.montesquieu-volvestre.com](http://www.montesquieu-volvestre.com) ou en Mairie ;

La commission « embellissement et fleurissement » étudie la faisabilité de mon projet.

Mon projet est validé ! Je signe la charte de végétalisation avec la commune et je peux démarrer mes plantations !

Le dépôt des candidatures est ouvert toute l'année.

- Une fois délivré, le permis de végétaliser nominatif est valable 1 an, reconductible tacitement.
- Cette occupation temporaire du domaine public sera accordée à titre gratuit.
- Les frais relatifs au projet restent entièrement à la charge du jardinier.
- Un panneau d'autorisation sera apposé.
- En cas de non-respect, l'une des parties peut dénoncer l'attribution du permis.

## J'aménage mon espace

Après la validation de mon projet, l'usage de l'espace public ne doit pas être empêché, tant pour l'accessibilité que pour la sécurité :

- Je respecte une bande de 1,4 m de passage libre pour le passage des piétons, poussettes et fauteuils roulants ;
- Je ne dépasse pas du périmètre de la zone définie et je ne gêne pas l'accès au mobilier urbain ;



- Je ne gêne pas la visibilité de la signalétique routière (panneaux) et je laisse libre les espaces de retournement.
- Je respecte une hauteur maximale de 1m aux abords des passages piétons.

## Je sélectionne mes contenants

Les pots ou jardinières ne doivent pas :

- Pouvoir provoquer des blessures,
- Ou présenter des éléments tranchants, coupants ou des échardes.

## Je sélectionne mes végétaux

Sont à favoriser :

- Les plantes vivaces, méditerranéennes
- Les espèces locales, mellifères, nectarifères,
- Les plantes peu consommatrices en eau.

Sont autorisées :

- Les plantes potagères et aromatiques : fraisiers, tomates cerises, thym, lavande, menthe, ...

***Le jardinier ne peut se prévaloir de la propriété exclusive des récoltes.***

Sont interdits :

- Les plantes épineuses, urticantes,
- Les plantes toxiques,
- Les arbres et arbustes, illicites et invasifs : buddleia, ricin, renouée du Japon, impatiens, ...
- Les végétaux pouvant provoquer des dégradations importantes au support ou à l'environnement immédiat (végétaux à fort développement racinaire, s'accrochant sur les supports de manière intrusive, ...).

## J'entretiens mon espace

En tant que détenteur du permis de végétaliser, je suis responsable de l'entretien des plantations. Je suis tenu d'arroser, de tailler et de nettoyer mon espace.



## J'arrose

- J'arrose les végétaux de façon économe.
- J'évite l'eau stagnante pour empêcher la reproduction des moustiques.

## Je paille

- Le paillage est conseillé pour permettre d'améliorer le sol, de limiter les arrosages et de faciliter le désherbage.

## Je taille

- Les plantes doivent être limitées à une hauteur de 2 mètres, hormis les plantes grimpantes.

## Je désherbe

- Le désherbage est manuel. L'utilisation de tout produit phytosanitaire ou engrais chimique est strictement interdit.

## Je nettoie

- Je limite les contraintes pour les voisins et autres usagers en nettoyant l'espace confié et ses abords.
- Je maintiens la zone plantée propre en balayant les feuilles mortes en ramassant tous les débris qui pourraient se retrouver dans mon espace végétalisé.



### Plus d'infos :

[www.montesquieu-volvestre.com](http://www.montesquieu-volvestre.com) (Urbanisme et Cadre de Vie)

[Ou 05 61 98 43 43](tel:0561984343)

